



## Bien immobilier a vendre en choisissant la devise

-----  
Par Mapoul

Bonjour,  
Venant d'hériter de mes parents, j'ai un bien immobilier à vendre et je souhaite choisir la devise dans laquelle mon client va me payer... puis-je légalement le contraindre à me payer en or puisque ce sera visiblement la nouvelle valeur refuge étant donné que l'euro est en train de s'effondrer?

merci pour votre réponse,

cordialement.

-----  
Par ESP

Bonjour  
L'euro ne s'effondre pas, il subit le spread de taux constatable actuellement.  
En cas d'inversement de la courbe, vous pouvez même être en position favorable dans quelques temps vis à vis de la parité monétaire.

Si vous souhaitez détenir de l'or, achetez-en dès la vente réalisée...  
Théoriquement, si une personne a de l'or, elle peut, par acte notarié, vous "payer" avec, mais ce n'est pas une devise en tant que tel.

-----  
Par Mapoul

Merci pour votre réponse,

Portez-vous bien,

Cordialement.